Mis en ligne le 15/10/2025

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 15/10/2025
ID : 084-200044402-20251015-2025_35_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2025-35-P**

# DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

**Objet : Modification du montant prévisionnel du marché public de travaux de restauration écologique de Lauzon par adaptation du franchissement routier dit « Radier des 5 buses » à Vaison-la-Romaine, marché M2024-09-T**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique, notamment l'article R2194-7,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2022-23 relative à l'approbation de l'avenant au contrat de rivière Ouvèze,
Vu la délibération n°2024-04 relative au programme d'actions prévisionnel 2024 ;
Vu la décision n°2024-35-P, relative au choix et lancement de la procédure de passation du marché public de travaux de restauration écologique de Lauzon par adaptation du franchissement routier dit « Radier des 5 buses » à Vaison-la-Romaine, marché M2024-09-T,
Vu la décision n°2024-40-P, relative à l'attribution du marché public de travaux de restauration écologique du Lauzon par adaptation du franchissement routier dit « Radier des 5 buses », marché M2024-09-T,
Vu les montants inscrits au budget ;

Le marché de travaux M2024-09-T vise la réalisation du projet de restauration écologique du Lauzon par adaptation du franchissement routier dit « radier des 5 buses » sur la commune de Vaison-la-Romaine, sous maitrise d'œuvre de CEREG/ SEDOA.

Ce marché de travaux a été attribué à la SAS MISSOLIN FRERES par décision n°2024-40-P pour un montant prévisionnel de 103 500.00 € HT.

Faisant suite à la mise en œuvre effective du chantier, les pièces justificatives quantitatives présentées par l'entreprise et la maitrise d'œuvre justifient la nécessité de réaliser une augmentation de faible montant du marché de travaux M2024-09-T.
Le montant prévisionnel du marché est modifié à 109 500 € HT, représentant une majoration de 5.80%

Cette modification, inférieure à 15% du montant estimatif initial ne modifie pas l'équilibre économique du marché et ne présente aucun caractère substantiel au sens de l'article R.2194-7 de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 15/10/2025
ID : 084-200044402-20251015-2025_35_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2025-35-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 15 OCT. 2025
Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE ENTRECHAUX 84340

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.